

INSEAMM CA 21/11/2024  
Délibération n°DELIB\_13\_FI\_24\_11\_21\_PASS\_SPORT\_LOISIR\_CULT

**INS EA MM**

Institut national supérieur  
d'enseignement artistique  
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE  
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration  
Séance du 21 novembre 2024**

**ADHÉSION AUX DISPOSITIFS  
PASS'SPORT LOISIRS CULTURE**

Délibération n°DELIB\_13\_FI\_24\_11\_21\_PASS\_SPORT\_LOISIR\_CULT

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un novembre,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au Conservatoire Pierre Barbizet de Marseille, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 8 novembre 2024

**VU**

- Le code général de la fonction publique,
- Les statuts de l'établissement,

INSEAMM CA 21/11/2024

Délibération n°DELIB\_13\_FI\_24\_11\_21\_PASS\_SPORT\_LOISIR\_CULT

**Le Président,**

### **EXPOSE**

L'établissement souhaite adhérer à un dispositif proposé par la Caisse d'Allocation Familiale des Bouches-du-Rhône dont le but est d'élargir le mode de paiement pour les frais d'inscription aux Ateliers publics, l'inscrivant ainsi dans une ouverture du champ social, ;

#### - Le dispositif « Pass'Sport Loisirs Culture » des Bouches-du-Rhône :

Dans le cadre de sa politique enfance / temps libres, la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône souhaite promouvoir et développer l'utilisation d'un Pass'Sport Loisirs et Culture en direction des enfants dont les parents sont allocataires, et sous certaines conditions.

Elle souhaite également développer un réseau d'affiliés afin de favoriser les loisirs de proximité. Ce dispositif prend la forme d'un chéquier de 50 € ou de 150 € (5 ou 15 chèques de 10,00 €) qui simplifie l'accès au Sport, à la Culture et au Loisir pour la jeunesse buco-rhodanienne, qui accroît le pouvoir d'achat de leur famille et soutient les acteurs locaux.

Pour adhérer au dispositif et devenir un partenaire pouvant accepter les chèques, l'INSEAMM doit créer un compte sur l'espace partenaire dédié au dispositif, aucune convention n'est à signer pour l'adhésion.

Les démarches d'affiliation sont totalement gratuites, tous les frais inhérents d'adhésion sont pris en charge par la CAF des Bouches-du-Rhône.

Telles sont les raisons pour lesquelles je demande au Conseil d'administration d'accepter ma proposition.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1** : D'adhérer au dispositif « Pass'Sport Loisirs & Culture ».

**Article 2** : D'autoriser le Directeur Général à créer un compte partenaire sur la plateforme dédiée et d'accepter les Conditions Générales d'Utilisation du dispositif qui vaut engagement.

**Article 3** : D'autoriser le Directeur Général à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du présent dispositif.

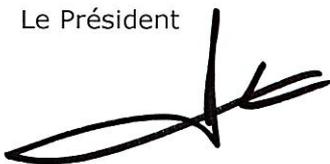
Nombre de membres en exercice	27
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrage exprimés	20
Votes pour	20
Votes contre	0
Abstentions	0

**La présente délibération mise aux voix est :**

- ~~Adoptée~~
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 21 novembre 2024

Le Président



Jean-Marc Coppola

**Transmise au représentant de l'État** le 21/11/24

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée sur le site internet** le : 22/11/24

Accusé de réception en préfecture  
013-200029205-20241121-CA2411212PSPOR-DE  
Reçu le 21/11/2024

